

Le retour des jours heureux, c'est le 100% sécu !

Des décennies de régression sociale

Dans cette période de crise sanitaire, les résultats de 30 ans de politiques de destruction des services publics et de la protection sociale explosent au grand jour. Et c'est la population qui en paye aujourd'hui un coût humain exorbitant.

Depuis des décennies, nous avons eu de cesse de dénoncer les restrictions budgétaires comprises dans les Projets de Loi de Finances ou dans les Projets de Loi de Financement de la Sécurité sociale.

Nous avons combattu les conventions d'objectifs et de gestion avec leur lot de suppression de postes, la fusion ANPE/ASSEDIC, les regroupements des mutuelles ou des groupes de protection sociale et le manque de financement de la branche de l'aide à domicile...

Nous avons défendu nos conventions collectives, nos salaires, notre retraite, nos emplois mais également les droits des bénéficiaires, allocataires et usagers des organismes sociaux ou du service public pour qui nous travaillons.

Il nous a semblé impensable de continuer les exonérations de cotisations sociales ou leur transformation par la CSG en impôt, la mise en place du CICE ou la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes.

La liste serait longue des mauvais coups portés au service public, à la protection sociale et aux droits de salariés ou demandeurs d'emploi, mais c'est pourtant bien l'ensemble de ces décisions qui nous a conduit, aujourd'hui, dans la situation catastrophique dans laquelle nous sommes.

Loi d'urgence : Bosse et Crève !

Bien au contraire, en plein confinement de la population, ce gouvernement vote une loi d'urgence sanitaire qui met à mal le Code du Travail et le droit des salariés.

Il se refuse à appliquer le confinement total en fermant les activités non essentielles entraînant des millions de salariés potentiellement au contact du virus, le plus souvent sans les protections nécessaires face à une telle épidémie.

Nous avons, dans la plupart de nos professions, une mission de service public ou d'intérêt général. De ce fait, nous nous devons de l'assurer mais il est hors de question pour autant d'être de la chair à Covid-19 !

Les salariés des UGECAM, des cliniques ou centres mutualistes, les aides à domicile doivent impérativement être équipés ainsi que toutes celles et ceux qui dans la période sont sur leur poste de travail pour permettre le paiement des allocations, des prestations, des indemnités journalières...

La fermeture des entreprises aux activités non essentielles devient une urgence sanitaire pour d'une part ralentir la propagation du virus et d'autre part, équiper en matériels de protections, les salariés qui en ont besoin.

Le retour des jours heureux c'est le 100% sécu !

Devant ce mépris de nos vies, il nous apparaît clairement que les mêmes personnes qui nous ont conduit volontairement où nous sommes, ne peuvent être celles qui vont nous sortir de cette situation.

Nous voulons le retour des jours heureux et une politique plaçant l'humain et l'environnement au centre de ses préoccupations. Il nous faut rétablir, dans les faits et dans les esprits, les principes d'une Sécurité sociale financée par le salaire socialisé qui mettra fin aux exonérations, voire aux suppressions de cotisations sociales. Ces exonérations, non seulement, n'apportent strictement rien sur le plan de la création d'emplois, mais ne sont que la partie la plus visible de l'iceberg, des cadeaux toujours plus importants, offerts à un patronat, toujours plus avide de profit.

La France a largement les moyens de mener une politique plus ambitieuse de protection sociale, financée à 100 % par la Sécurité sociale. Il s'agit là d'un véritable choix de société qui passe aussi par une autre politique en matière d'emploi et de salaires, qui s'oppose de fait à la financiarisation de l'économie.

Le 100% Sécu, c'est pour :

Le droit à la Santé : une prise en charge totale pour toutes et tous, sans reste à charge sur les médicaments comme sur les soins et les dispositifs de santé, en courte ou en longue maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, en ambulatoire ou en hospitalisation.

Le droit à la famille : les prestations familiales doivent être universelles, non imposables, sans condition de ressources et dès le premier enfant. En outre, des droits nouveaux doivent être mis en place pour suivre la transformation de la parentalité, tout en promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, l'allocation logement doit être une prestation permettant de réduire les dépenses de logement des personnes modestes quel que soit leur âge et leur type de logement.

Le droit à l'emploi : une indemnisation de tous les demandeurs d'emploi sans exception, y compris les primo demandeurs d'emploi et les salariés précaires, fixée à 80 % du dernier salaire brut (minimum smic) et ce, jusqu'au retour à l'emploi grâce à des missions fondamentales de conseil, d'accompagnement et d'insertion professionnelle s'adressant aux demandeurs d'emploi et aux salariés.

Le droit à la retraite : une pension basée sur la répartition. L'âge de 60 ans doit redevenir l'âge légal de départ et le repère collectif au droit à la retraite. Les départs anticipés en retraite doivent être confortés et reconnus pour les salariés en carrière longue, les assurés handicapés, et ceux exposés à des conditions de travail pénibles, insalubres ou à risques. Le montant des pensions, a minima, doit se calculer sur les 10 meilleures années et/ou 75 % du dernier salaire brut. Enfin celles-ci doivent être indexées sur l'évolution des salaires.

Le droit à compensation de la perte d'autonomie : une prise en charge totale pour toutes et pour tous quel que soit le type de prestation choisie (domicile, EHPAD...).

**«Il ne faut pas compter sur ceux qui ont créé le problème pour le résoudre» (Albert EINSTEIN),
alors le jour venu où nous pourrons sortir
librement, nous aurons des comptes à exiger !**